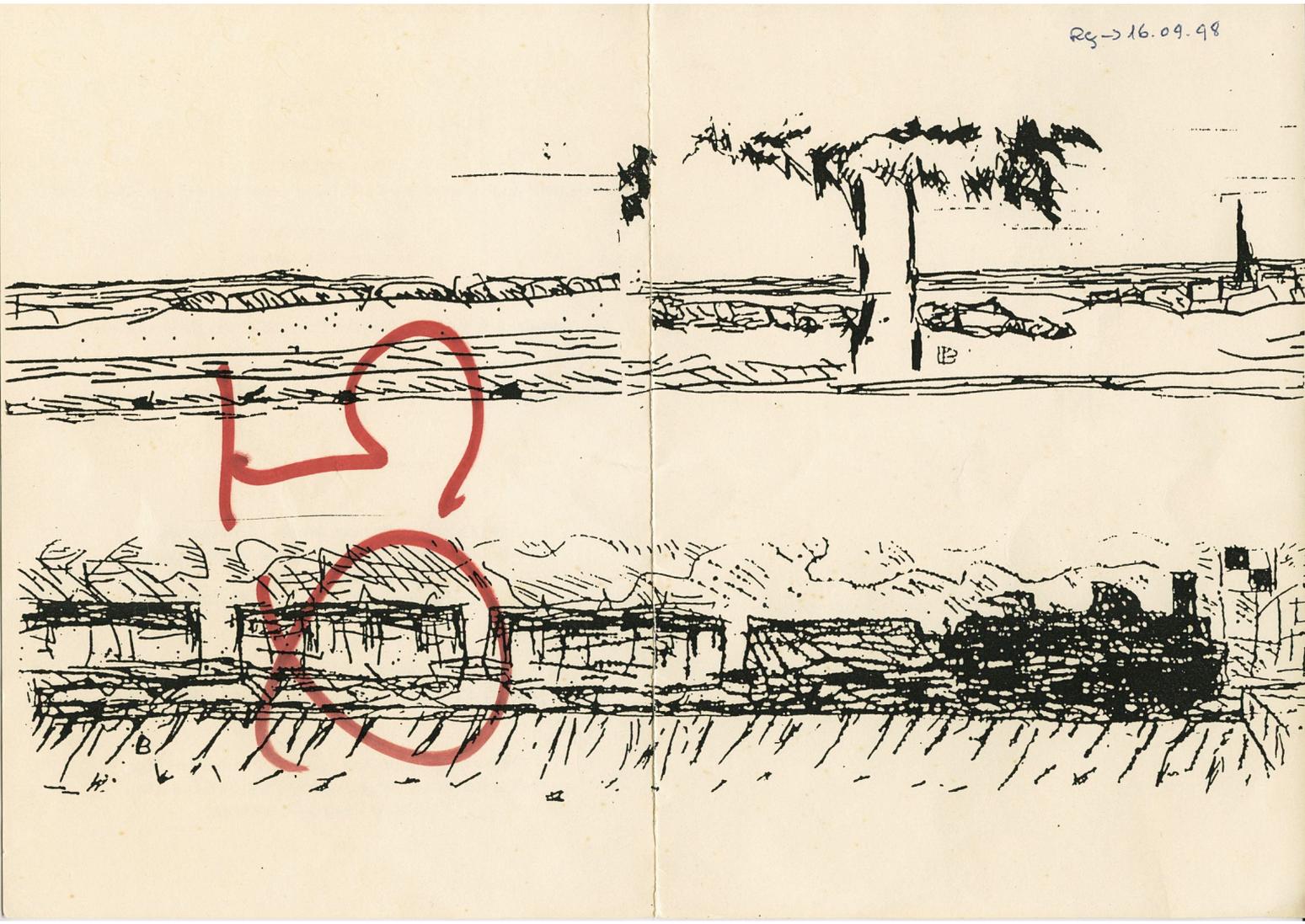


Rg → 16.09.98



Pierre MAILLE

Président du Conseil Général du Finistère

Yves YOUINOU

Président de la Communauté de Communes du Pays de Douarnenez

Jocelyne POITEVIN

Maire de Douarnenez

Pierre CABELLIC

Président de l'Association des Français Libres de Douarnenez

Alexis LE GALL

Président de l'Association de la 1^{ère} division Française Libre

*ont l'honneur de vous inviter à l'inauguration
du chemin de randonnée et de la promenade*

Paul Edouard PAULET

Membre des F.F.L - héros de Bir Hakeim.

à 11 heures

le Samedi 26 Septembre 1998

près de l'ancien passage à niveau de « Kerharo ».

*Cette inauguration sera suivie d'un vin d'honneur,
dans les locaux de la Communauté de Communes
79, rue du Véret à Douarnenez.*

F.F.I.

F.T.P.F.

Le 28 Août 1944

fait

A. LE GUILLOU, C.E. au Bataillon STALINGRAD
à
Monsieur Le Colonel EON, Chef des F.F.I. de Bretagne
et Monsieur Le Lieutenant Colonel F.T.P.F. CHEVALIER

Notre Sous-Lieutenant qui commandait notre 2eme Bataillon STALINGRAD a été blessé comme vous le savez, au cours d'un engagement.

Tous les patriotes sentent le vide que son absence crée. Ils viennent les uns après les autres me demander l'autorisation pour lui rendre visite à QUIMPER.

Tous me demandent de le faire revenir le plus tôt possible et on fait une petition dans ce sens et réclament qu'il soit élevé à un grade supérieur.

Je vous sou mets la citation suivante que je vous demanderais de bien vouloir approuver:

Blessé le 28.8.44 au cours d'une patrouille de reconnaissance. Jeune officier parachuté, plein d'allant et d'enthousiasme. Commandant d'un bataillon F.T.P.F.. Lors des opérations de la presqu'île de Crozon a été un exemple de bravoure et d'énergie pour tous ses hommes, s'est dépensé d'une façon remarquable pour entraîner son unité, prenant lui-même le commandement des missions les plus périlleuses.

Bien respectueusement votre,
Vu le Cdt Adjoint du Bataillon,

Le C.E. du Bataillon STALINGRAD
A. Le Guillou



- ATTESTATION SUR L ' HONNEUR -

Je soussigné : A. LE GUILLOU Contrôleur du Trésor en retraite, ancien Capitaine F.F.I. du Bataillon Stalingrad , Ancien Président Départemental des A.C. de la Résistance du Finistère - Croix de Guerre avec Palme, pour services exceptionnels de Guerre - Citation à l'ordre de l'Armée - Médaille de la Résistance - Carte du Combattant volontaire de la Résistance N° 3.201 - Carte de Combattant 1939-1945 N° 94.383 délivrées le 13 ~~Résistance~~ Février 1953 par l'Office Départemental des A.C. du Finistère - Carte de réfractaire N° 946 délivrée le 8 Avril 1960 par l'Office des A.C.W.G. du Finistère

A T T E S T E sur l'HONNEUR que :

M. PLASSART Yves, né le 17 Août 1905 à Châteaulin, où il est domicilié, rue du Lycée, est entré dans la résistance le 1er Avril 1944.

Le 1er Avril 1944, il se présenta à moi au Maquis de SPEZET, porteur d'un message, d'un membre du Comité local de résistance de Châteaulin Emile BENIATE dit "Tonton Mile".

Il effectua plusieurs autres missions d'Agent de liaison - C'est ainsi qu'il prit contact à nouveau avec moi dans la montagne de SAINT-GOAZEC le 25 Juillet 1944 lors d'un parachutage d'armes auquel il participa.

Porteur d'une arme, lui ayant donné pour mission de prendre des contacts à CHATEAULIN, afin d'armer des formations non encore armées, notamment de la 3^e Compagnie "DE GAULLE" dans laquelle il fut affecté - avec cette unité, il participa au parachutage du 29 Juillet 1944 au Hellen en EDERN.

Le 10 Aout 1944, parlant couramment l'Anglais, il eut pour mission de se porter au devant des blindés Américains entre Pleyben et Chateaneuf du Faou.

Le 11 Aout 1944, il participait aux opérations de libération de la ville de CHATEAULIN auxquelles la totalité des effectifs des 4 Compagnies du Bataillon STALINGRAD fut engagée.

Le 14 Aout 1944, il fut du groupe qui, dans un bref engagement, tua une dizaine de soldats Allemands au Café LABAT à DINEAULT.

Le 16 Aout 1944, il participait les armes à la main aux combats du bourg de DINEAULT, puis de Kerveur en DINEAULT au pied du Ménez-Hom (28 Aout 1944) où le Bataillon STALINGRAD eut à déplorer des morts et des blessés.

Il poursuivit le combat de la Résistance au sein de

.....
unité en participant à la prise du Ménez-Hom (1er Septe
1944) puis à la libération totale de la poche ennemie d
Presqu'île de CROZON jusqu'au 30 Septembre 1944, date à l
quelle il contracta à Quimper, un engagement pour la duré
de la guerre.

A la Libération de CHATEAULIN, le Lieutenant Hervé M
responsable du mouvement " Libé-Nord " à CHATEAULIN m'in
ma que PLASSART avait aussi adhéré à "Libé-Nord" en débu
Avril 1944 -

A CHATEAULIN le 17 Décembre 1972.

Vu
Berthou



Mon Colonel,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, dans le cadre du Finistère de l'Association Nationale des anciens combattants de la résistance, un comité a été constitué en vue de l'érection au Menez - Hom, d'un monument à la gloire de tous les combattants de l'intérieur qui se sont distingués sur les divers fronts de la Bretagne.

Ordre du jour du Colonel EON lancé le 2 Septembre 1944 du sommet du Menez-Hom.

M. Le Préfet du Finistère a bien voulu, au cours d'une audience accordée le 8 Mars à une délégation conduite par M. M. LE JEUNE Conseiller Général, Maire de DINEAULT et MAO, Maire de CHATEAULIN Président de l'Association des Maires du Finistère, nous assurer de son soutien sans réserve et accepter la présidence du Comité d'Honneur et de parrainage que nous devons former.

Nous serions particulièrement honorés de vous compter parmi les membres de ce comité et nous vous prions respectueusement de bien vouloir examiner avec bienveillance l'invitation qui vous en est ainsi faite par la présente.

Daignez agréer, *Mon Colonel,*
l'assurance de notre profond respect.

l'as-

Pour le Comité actif d'érection,

Le Président

A. LE GUILLOU

Quai Fouliquen PORT-LAUNAY

(Finistère)



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

COMMISSION SUPÉRIEURE P.F.O.I.
251, Bd St Germain
P A R I S

PARIS le 23 Mai 1947

COMMISSION SUPÉRIEURE
P.F.O.I.
DÉPART
21 MAI 1947

N° 1006/D/VP

Le Général DEJUSSIÉU - PONTCARRAL
à
Monsieur le Lieutenant-Colonel
BERTHAUD,
70 rue de la République
B R E S T

En réponse à votre lettre, en date du 17 Avril 1947, j'ai l'honneur de vous adresser, ci-dessous, les renseignements concernant :

-Le Lieutenant-Colonel TRELLU, Daniel;
La proposition pour Chevalier de la Légion d'Honneur établie en faveur de l'intéressé a été adressée le 25 Novembre 1946 au bureau des Décorations, du Ministère de la Guerre, après avoir été acceptée par la Commission consultative, pour être insérée dans un décret.

Le Capitaine LAMBERT, Henri.

La proposition pour Chevalier de la Légion d'Honneur établie en faveur de l'intéressé n'a pas été retenue par la Commission consultative dans sa séance du 24 septembre 1946.

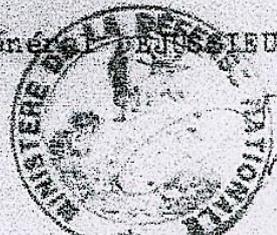
Aucun texte ne prévoit de proposition pour la Légion d'Honneur en faveur d'un titulaire de quatre titres de guerre.

L'intéressé a obtenu :

Une citation à l'Ordre de la Division, le 22 Décembre 1945.

Il a été proposé pour une citation à l'ordre de l'Armée qui a été transmise au bureau des décorations du Ministère de la guerre le 21 Mai 1946.

Le Général DEJUSSIÉU-PONTCARRAL,



A T T E S T A T I O N

J'ai soussigné Roger BOURRIERES, Chef de Bataillon de réserve, ex-Lieutenant-Colonel BERTHAUD, Commandant les Forces Françaises de l'Intérieur du Finistère, titulaire du certificat d'appartenance aux F.F.I. modèle national N° 13.789 délivré par le Général Commandant la 5ème Région Militaire, Chef départemental du Mouvement LIBE-RORD, certifie sur l'honneur ce qui suit concernant l'activité dans la RESISTANCE et la participation aux combats de la libération de M. Camille WITTMANN, né le 7 Février 1912 à WOLFGANZEN (Haut-Rhin).

Gendarme interprète d'allemand à la Brigade de Gendarmerie de QUIMPER, WITTMANN, dont les sentiments étaient meurtris par la présence allemande, plus profondément en raison même de son origine alsacienne, devait donner, dès son affectation à QUIMPER, la pleine mesure de son patriotisme.

Plus spécialement chargé de traduire en allemand les procès-verbaux infligés à des Français ayant franchi clandestinement la zone côtière interdite ou circulé après le couvre-feu, ainsi que les P.V. se rapportant aux attaques de fermes ou à des actes de sabotage et dont il n'ignorait pas l'importance des conséquences qui pouvaient découler de leur transmission aux autorités allemandes, WITTMANN s'employa à faire une intelligente discrimination entre les cas qui relevaient du droit commun ou du marché noir, donc du ressort de la Justice Française, et ceux qui pouvaient être assimilés à des actes de résistance ou infractions aux exigences de l'ennemi.

Cette activité m'ayant été signalée au cours du mois de Décembre 1942, j'entrais en liaison avec WITTMANN qui aussitôt m'accorda son concours et me tint dès lors au courant de tout ce qui pouvait intéresser la Résistance et aussi des intentions des Allemands qu'il lui arrivait de connaître dans les relations qu'il avait avec eux.

C'est ainsi, qu'entre le 15 Mars 1942 et le 15 Juin 1944, 250 P.V. pour franchissement irrégulier de la zone côtière interdite ont été soustraits. (Les contrevenants étaient condamnés jusqu'à 2.000 Fr d'amende ou 6 mois de prison). Sur 30 p.V. pour circulation après le couvre-feu, pas un seul ne fut transmis et une centaine d'autres, relevant de motifs divers ne devaient également pas être portés à la connaissance des Allemands.

Appelé à la Kommandantur de QUIMPER par le Hauptmann SCHMIDT KOPPEN, qui lui remit une liste de 18 noms de jeunes gens réfractaires au S.T.O. et travaillant dans une entreprise à la gare de QUIMPER, en lui demandant d'accompagner les gendarmes allemands qui devaient les arrêter, WITTMANN refusa, prétextant qu'il ne pouvait agir sans l'ordre de ses chefs. Dès sa sortie de la Kommandantur, il fit prévenir le chef de chantier du danger qui menaçait ses ouvriers et lorsque les Feldgendarmes arrivèrent, les jeunes gens avaient disparu.

.../

Le service du N.A.P. (Noyautage des Administrations Publiques) que j'avais organisé dans les P.T.T. de QUIMPER, et qui pouvait, sans risquer d'attirer l'attention des Allemands, prendre naissance de tout le courrier qui leur était adressé, utilisait un artifice pour augmenter ses moyens d'investigation : il dirigeait certaines lettres suspectes destinées à la Feldgendarmerie sur la Gendarmerie Française. Celle-ci ne transmettait à la Feldgendarmerie que les lettres sans intérêt. C'est ainsi que des dénonciations furent rendues sans effet. En particulier, M. DAOUDAL, garagiste à BRLES, premier évadé et un domestique de ferme de CORAY accusé de communisme furent prévenus de la malveillance de mauvais compatriotes et pu s'en garder.

Bien que WITTMANN m'ait fait connaître son désir de rejoindre le maquis, je lui ai ordonné de rester à la Gendarmerie de QUIMPER. Au débarquement, alors qu'il avait été désigné la veille pour convoier un contingent de réfractaires au S.T.O., il déserta ^{et rejoignit} le Commandant de l'arrondissement P.F.I. de QUIMPER qui l'affecta au secteur VII. Du 6 au 20/6/1944, avec ses camarades de maquis il participa à toutes les opérations de sabotage qui furent entreprises dans ce secteur : attaque des convois allemands, sabotage des lignes de communications ferroviaires et routières, des lignes de transmissions aériennes et souterraines... Ce maquis fut dispersé la suite de l'attaque du 28 Juin qui devait coûter la vie à sept maquisards et à leur chef, le Capitaine SOUSSET. Le 2 Août 1944, l'adjudant P.F.I. WITTMANN reprenait le combat avec la Compagnie de BRLES sous les ordres du Capitaine LE GARS et se signala au cours des engagements de la région de QUIMPER. Après la Libération il a continué à servir au Bataillon de Sécurité du Finistère.

Je n'ai eu qu'à me louer des services de WITTMANN animé du meilleur esprit et excellent gradé sérieux et dévoué.

R. Benhaim



Le Lt. Colonel CARVILLE
Liquidateur de LDE-NORD

L. Carville

Mon cher LE GUILLOU,

Je devais vous adresser cette lettre depuis plus de deux mois mais des soucis plus immédiats ne me l'ont pas permis.

Il s'agit de cette question de propositions de Légion d'Honneur et de Médaille Militaire autour de laquelle vous avez fait tant de bruit en alertant les Généraux, le Colonel MILLOPOT et moi-même et peut-être d'autres encore. S'il ne s'agissait que de moi, la chose serait négligeable parce que vous m'avez appris l'importance qu'il fallait donner à votre prose et que je ne suis fait depuis longtemps une opinion pour que vos camarades FTP ne souffrent pas de votre manque de réflexion.

Mais lorsque vous voulez prendre à témoins les hautes Autorités Militaires pour essayer de faire adopter votre point de vue, force m'est d'écrire et de dire ce qui doit rétablir la vérité et, la rétablissant, de créer bien involontairement un sentiment sur vos déclarations et sur son auteur.

Car en effet, lorsque vous vous adressez à moi pour me faire connaître et me persuader que seuls les FTP ont fait de la Résistance dans le Finistère, que seuls ils ont fait dérailler les trains, que seuls ils étaient dans les maquis; qu'à la date officielle de Libération du Département ils représentaient à eux seuls 70 à 75 % des effectifs de l'ensemble des FFI et que sans les FFI n'auraient jamais existés etc etc, que voulez-vous que je fasse sinon de sourire en me demandant si vous avez toute votre raison, si vous êtes de bonne foi ou si vous me prenez pour un Résistant de Septembre 44.

Mais si vous allez raconter ces histoires à quelqu'un et au Général qui n'a pas connu la Résistance dans le Finistère et qui doit se faire une opinion sur la question, alors je suis bien obligé de lui rapporter les preuves de vos divagations.

Il me serait possible, si je ne voulais pas, plus qu'il n'est raisonnable de le faire, perdre trop de temps, de répondre point par point à tous les arguments que vous avez servis dans tous les

azimuts. Je ne le ferait donc pas aujourd'hui mais je veux bien, si vous en manifestez le désir, vous faire connaître l'histoire de la Résistance dans le Finistère depuis Février 1941 (Date à laquelle vous l'ignériez) et ceci, je vous l'assure sans aucune prétention parce que je n'ai jamais eu celle de dire que je connaissais tout ou que j'avais été mêlé à toutes les actions de la Résistance; mais ce qui m'a été donné de connaître suffira amplement à vous convaincre en une petite demi-heure, si du moins vous êtes accessible à la vérité; car je crois en définitive que vous êtes de bonne foi mais que votre sentiment a été forgé par toutes sortes de racontars, que je connais d'ailleurs et que, bon apôtre, j'ai même laissé s'accréditer parce que je ne suis pas d'un naturel contrairent: au quelqu'un éprouve le besoin de chanter qu'il a été un héros ou que seul il a fait de la Résistance, je pense que ça lui fait plaisir et je ne veux en rien diminuer cette satisfaction même si ma conviction est différente; à condition toutefois qu'il ne franchissent pas les limites de l'entendement qu'il n'usurpe pas du mérite de ses compagnons: je me dois alors de le rappeler à une plus saine appréciation des choses et des faits.

Cependant, j'ai encore ce sentiment que nul ne possède toute la vérité; je veux être beau joueur et apprendre moi-même encore si vous pouvez m'y aider. Je vous demande donc de m'écrire et de signer avec le même courage que j'écris et que signe cette lettre, l'histoire des FTP dans le Finistère. Pas un compte rendu détaillé, je recevrais que ce serait trop long. Pas de grands mots qui ne servent à rien mais les seuls qui parlent et qui démontrent: des dates, des lieux, des effectifs, des noms, des faits. Alors, si par cette énumération vous êtes capable de m'apporter les preuves de ce que vous avancez dans vos diverses déclarations, je vous assure mon cher LE GUILLOU, que nous serons à deux à faire éclater la vérité et je vous promets pour ma part de la dire publiquement et en toutes circonstances. La proposition est franche, loyale et vous ne pouvez vous y dérober.

Mais pour ce qui est des décorations proposées ou attribuées au titre des Forces Françaises de l'Intérieur, je veux tout de même vous en dire quelques mots, car il ne s'agit pas là de vous prouver quelque chose par des chiffres ou des faits consignés par l'état-major FTP, par des renseignements venant de Responsables FTP, mais par l'appréciation d'une qualité de Chef départemental me valant d'une part et celle du Commandant d'autre part.

Vous déclarez que les FTP ont été tenus à l'écart des propositions de récompenses. Très calmement, je vous réponds c'est faux et j'ajoute que je ne me souviens pas avoir refusé pour les FTP une seule proposition de Croix de Guerre alors que je peux fournir les preuves que j'ai fait montre de plus de fermeté pour des propositions qui s'étaient présentées par d'autres organisations parce que j'ai toujours essayé de les préserver d'un ridicule (je reconnais d'ailleurs ne pas toujours y être parvenu).

Je ne sais pas ce qui est de la médaille Militaire, il n'y a presque pas eu de propositions aussi bien pour les FTP que pour les autres mouvements. C'est un tort qui incombe pour une grande part aux Commandants d'Unités qui se sont peu préoccupés des morts ou des blessés qui étaient dans les hôpitaux pour très souvent ne penser qu'à eux-mêmes ou à ceux qui pouvaient solliciter.

Mais en ce qui concerne la Légion d'Honneur, puisque c'est cette décoration qui semble retenir plus personnellement votre attention, au point que la Commission départementale a cru devoir juger sévèrement votre attitude, il faut bien que vous considériez qu'elle ne se distribue pas aussi facilement qu'un Croix de Guerre et qu'il est très rare qu'elle ait été accordée, dès la première proposition quand l'intéressé n'avait pas de titres militaires antérieurs or c'est le cas de presque tous les chefs FTP qui ont été proposés ou qui auraient pu l'être si dans les FTP, les organisations autres que les FTP, ont obtenu plus de récompenses de cet ordre, cela tient à ce que les organisations avaient plus de chefs qui étaient d'anciens militaires d'Active ou de Réserve, déjà titulaires de décorations ou de titres de guerre, bien que dans certains cas leurs titres dans la Résistance aient été inférieurs. Prenez votre cas ou mieux encore ceux de vos chefs le Colonel TRILLU ou le Lieutenant RUFFET et comparez les avec ceux des Colonels MILLONOT, BOUTIER ou PÉRISSON pour ne citer que ceux-là: il ne fait aucun doute que les actions dans la Résistance de ces chefs FTP ont été beaucoup plus méritoires que celles de leurs collègues. Mais ces derniers officiers avaient déjà brillamment combattu en 14-18, étaient titulaires de nombreuses décorations et même de la Légion d'Honneur, avaient fait encore la guerre 39-40 de nombreuses années de services militaires et ce qu'ils ont réalisé dans la Résistance leur a fait obtenir très facilement un nouveau grade dans cet ordre. Au contraire le Colonel TRILLU dont les mérites dans la Résistance ne peuvent être contestés, n'avait rien d'autre à faire valoir et sa proposition n'a pas été retenue. Faites aussi le recensement de tous ceux qui ont obtenu cette décoration et vous verrez que ces considérants ont leur valeur et ont été déterminants dans les décisions du Commandement. Je pourrais par ailleurs faire état d'instructions reçues de l'A.M. Régional, de décisions prises comme accord en ce qui concerne cette question? mais je le crois inutile et en tous cas pour le moment inopportun.

Vous ne trouverez donc pas un seul légionnaire des mouvements autres que les FTP qui ne réunissent plus ou moins ces conditions et certains avaient encore en plus des titres de Résistance équivalents ou supérieurs aux FTP? Et les FTP qui avaient le moins de quelques services militaires ont été décorés. Pas un seul de ceux que vous prétendez mais le Capitaine MAILLÉ, le Capitaine RIBAND (que vous considérez comme FTP) le Lieutenant BLOCH, le Lieutenant KUNZMAYER.

Un seul officier qui n'avait pas fait de services militaires avant la Résistance n'a pu être proposé et certains avaient pourtant des titres bien supérieurs aux vôtres. Je prends un exemple entre cinquante: celui de Jacques MAILLET. Il a même donné sa vie et pouvait très bien être proposé pour la Légion d'Honneur. Il a eu une Croix de Guerre de 14-18 de quelques temps la Médaille Militaire à titre posthume.

Par ailleurs, ces considérations mis à part, vous n'ignorez pas que le courage n'est pas toujours le critérium déterminant et la date titre. Aucun décret d'attributions de Légion d'Honneur n'est signé avant qu'une enquête ait été effectuée sur le futur légionnaire. Supposez donc que cette enquête révèle que le Capitaine LE GUILLON n'avait à remettre des Croix de Guerre sans autorisation et mieux sans acte qu'elles aient été attribuées par le Commandement soit encore d'autres faits du même ordre sur lesquels je ne veux pas s'étendre mais qui démontrent une complète ignorance des choses militaires et de l'honneur militaire. Et enfin lorsque sur vos lettres vous parlez de "sauveur" en faisant allusion aux transformations de propositions de Légion d'Honneur en Médaille Militaire, je me demande vraiment si vous réfléchissez bien à ce que vous dites. S'il y a eu sauvetage c'est avec votre complicité, puisque dans mon bureau, en présence du Capitaine CALLAC, vous avez approuvé cette transformation et que pour le dossier vous l'avez même proposé.

Réfléchissez un tout petit instant et dites vous bien que si vous aviez voulu transformer davantage de propositions de Légion d'Honneur, vous auriez pu avoir aussi des chances d'obtenir davantage de Médailles Militaires, alors que les propositions de Légion d'Honneur que vous avez produites n'ont pas toutes été retenues par la Commission mais elles l'auraient été pour la Médaille Militaire. Vous devriez donc me complimenter de vous avoir donné ce conseil.

Quant à votre allusion sur les excellents rapports que pourrions avoir votre association avec la FFA, si je me montre plus compréhensif, je vous fais connaître, mon cher LE GUILLON, que je ne suis pas un saquignot et que si je tiens et de tout coeur à la fraternité des combattants de la Résistance, il ne m'est pas possible pour qu'il en soit ainsi de faire des concessions à l'humanité et à l'honneur.

Mon cher Le Guillon, j'ai écrit cette lettre sans
mechanceté au cours, pour l'amour, et même avec
beau coup de regret; j'espère que j'ai pour vous la conviction
que le Résistant doit avoir pour son autre Résistant.
Celle considération, aussi et surtout toujours un peu
et ne était une possibilité de faire pour l'humanité
et il me serait plus possible encore si j'avais à le développer.

J.P.S.

SECRET

A T T E S T A T I O N

Je soussigné Hervé MAO, ex-Lieutenant Commandant la Compagnie " DE GAULLE " du 2^e Bataillon "STALINGRAD", membre des Forces Françaises de l'Intérieur et du mouvement de résistance " LIBERATION-NORD " certifie sur l'honneur ce qui suit de l'activité dans la résistance de Monsieur Yves Plassart né le 17 Aout 1905 à Châteaulin.

" Lorsque fut créée l'armée secrète du Finistère, en JUILLET 1943, je pris contact avec M. Jean Louis ROLLAND Membre du Comité clandestin Départemental de la libération du Finistère, responsable de l'organisation dans le Canton de LANDERNEAU et me mis à sa disposition pour l'aider à recruter des patriotes".

" Monsieur ROLLAND qui avait été contacté par MM. Tanguy Prigent Député et Foulon Charles, en mission secrète et clandestine, tous deux chargés de recruter des adhérents au mouvement de résistance "LIBERATION-NORD", avait eu connaissance par mes soins de l'adhésion sans réserve de Monsieur Yves Plassart, en qualité d'agent actif à compter du début Avril 1944."

" L'activité de M. Plassart a été constante à partir de cette date pour la distribution de tracts clandestins, la surveillance des mouvements des troupes clandestines, la surveillance des mouvements des troupes allemandes et pour assurer la liaison entre les membres responsables du mouvement

" Incorporé à la Cie " DE GAULLE" Monsieur Plassart a participé avec l'unité aux parachutages d'armes et de munitions, et aux combats pour la libération des environs de CHATEAULIN et de la presqu'île de Crozon".

11
" Yves PLASSART nous fut très précieux comme interprète
auprès des troupes Américaines ".

Fait à CHATEAULIN le 22 Novembre 1972

[Signature]

Howe D.A.C.

Vu

[Signature]

R. BERTHAUD - BOURRIERES
56, Rue Jeanne d'Arc
P A R I S (13^e)

PARIS, le 12 NOVEMBRE 1968

Bien Cher Ami,

Il m'apparaît nécessaire de vous mettre au courant d'une situation qui vient de se créer à propos d'un projet d'érection, au MENEZ-HOM, d'un monument à la gloire de la Résistance.

Si le dossier joint permet à lui seul un jugement, je crois néanmoins bon d'ajouter quelques commentaires sur mon comportement dans cette affaire.

Les voici :

Le Président du Comité provisoire d'érection de ce monument m'a invité à participer à son parrainage (document n° 1).

Comme il s'agissait d'un monument "à la gloire de tous les combattants de l'intérieur qui se sont distingués sur les divers fronts de Bretagne" il m'est apparu opportun, avant de souscrire à cette invitation, de savoir si nos camarades des autres départements bretons avaient donné leur accord sur ce projet et aussi d'avoir quelques précisions sur les moyens envisagés pour le réaliser (document n° 2).

Pourquoi ai-je ainsi réservé mon acceptation :

- parce que le consentement donné par l'ancien Chef départemental ne le concerne pas lui seul, mais, qu'on le veuille ou pas, il engage moralement ses compagnons de Résistance : c'est donc pour moi, non seulement une raison suffisante, mais un devoir que de ne donner cette caution qu'au regard de certaines assurances.

C'est un devoir qui ne m'est d'ailleurs heureusement pas particulier et je n'ai pas souvenir, soit comme invité, soit comme invitant (et vous comprendrez que j'ai eu très souvent l'honneur de me trouver, en votre nom, dans l'une ou l'autre de ces positions) d'une demande de concours non accompagnée d'un schéma me mettant en mesure de décider en toute connaissance de cause, ou, inversement, mettant mes invités à l'aise pour accepter ou décliner le concours que je sollicitais.

.. / ...

En la circonstance, et en l'absence du moindre développement sur ce projet, n'avais-je pas le devoir de m'assurer qu'il avait, notamment, l'adhésion et le concours de nos camarades de la Résistance de Bretagne ? Mettez vous un instant à la place de nos amis des départements bretons apprenant qu'un monument à leur gloire serait érigé en un territoire étranger au leur, sans qu'ils aient été consultés, sans qu'ils aient eu à approuver ce projet : dans quelle situation nous serions nous trouvés vous et moi.

Telles étaient donc les préoccupations de ma lettre du 23 Septembre à Monsieur LE GUILLOU (document n° 2).

Vous voudrez bien noter que si cette lettre se propose en outre, courtoisement, d'avancer des idées, d'attirer, discrètement, l'attention sur certains points délicats de l'opération, elle prend de surcroît la précaution de préciser que loin de vouloir créer des difficultés, son souci est au contraire de les éviter.

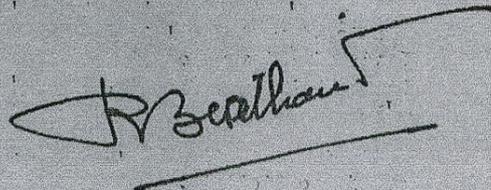
Et quelle a été la réponse du Président LE GUILLOU ? c'est sa lettre du 5 Octobre 1968 (document n° 3).

L'insolence, la goujaterie, resteraient inexplicables, même avec les circonstances atténuantes de la rusterie de cet individu falot, s'il n'y avait eu chez lui la volonté manifeste de provoquer le refus d'accepter l'invitation qu'il avait été contraint de me lancer.

Ce bas calcul, bien digne de l'esprit de son auteur, je l'ai dénoncé dans ma réplique du 23 Octobre 1968 (document n° 4).

Je ne m'étends pas davantage, aujourd'hui sur cette affaire que je sou mets à votre jugement. Cet insignifiant personnage avait tout intérêt à ne pas se mettre dans cette imprudente situation.

Veillez croire, Mon Cher Ami, à l'expression de mes sentiments cordiaux et dévoués.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'P. Beaulieu', is enclosed within a hand-drawn rectangular box. The signature is written in a cursive, somewhat stylized script.

"Va c'horf zo dalc'het
"Med daved hoc'h nij va spered,
"Vel al labous, adenn askel,
"Nij da gaout he vrendeur a bel."

"Mon corps est retenu
"Mais mon esprit vole vers vous,
"Comme l'oiseau à tire d'aile vole
"Vers ses frères qui sont au loin."

Charles DE GAULLE 1864

(* vers dits en Breton, à Quimper le 2 février 1969, par le Général de Gaulle en mémoire de son oncle Charles de Gaulle).

MÉMORIAL DU FINISTÈRE, QUELLE VOCATION ?

Il s'adresse à la postérité, par sa nature et ses dimensions. C'est un lieu de rassemblement avec pour particularité l'histoire des individus. Le mémorial du Finistère se veut centre d'étude et de travail, par sa muséographie, ses documents, ses collections, son matériel d'époque, ses reliques..

Dans des salles équipées "Images et Son", le Mémorial se veut témoin de l'Espoir né

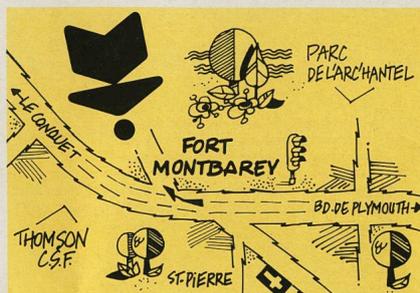


en Finistère, du sang et des larmes bus par sa terre.

Tel un reflet, le Mémorial du Finistère contribue à la conservation et à l'enrichissement d'une page de l'Histoire de France.

MÉMORIAL DU FINISTÈRE, OÙ ?

■ BREST
BIBUS Ligne Iroise, Arrêt ROUTE DU CONQUET



Le Fort Montbarey est ouvert tous les jours, sauf le mardi.

Secrétariat assuré du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h

■ ILE DE SEIN
Bateau - service maritime départemental
Embarcadère de Ste-Evette à Audierne.
L'Abri du marin est ouvert tous les jours de 10 h à 17 h et sur demande pour des groupes organisés.
Renseignements à la mairie - 98 70 90 35

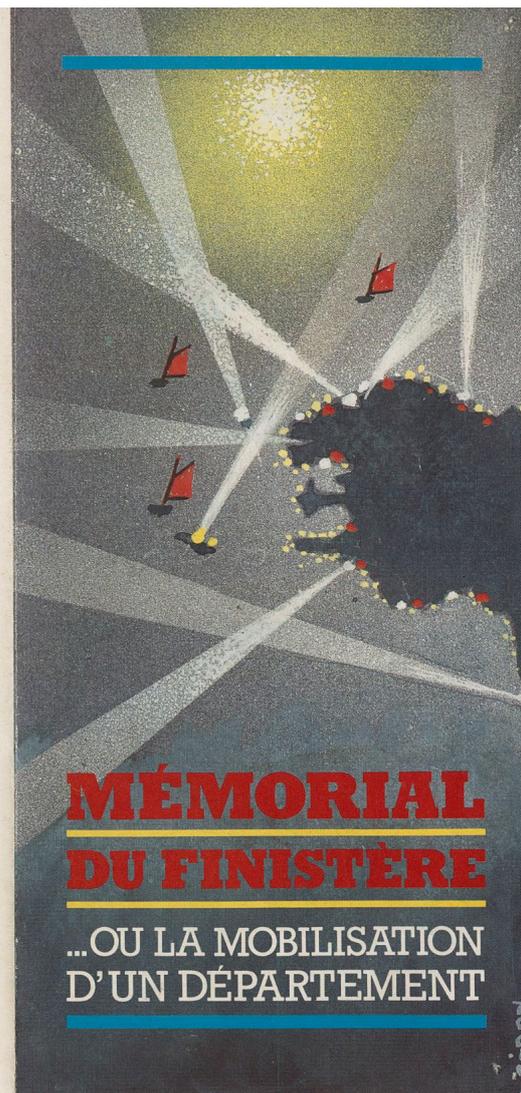
MÉMORIAL DU FINISTÈRE

LE MÉMORIAL... OU LA MOBILISATION
D'UN DÉPARTEMENT.



"AME"

Association du Mémorial
Fort Montbarey
Allée Bir-Hackeim
29200 Brest
Téléphone 98 44 39 46



MÉMORIAL DU FINISTÈRE

...OU LA MOBILISATION
D'UN DÉPARTEMENT

MÉMORIAL DU FINISTÈRE

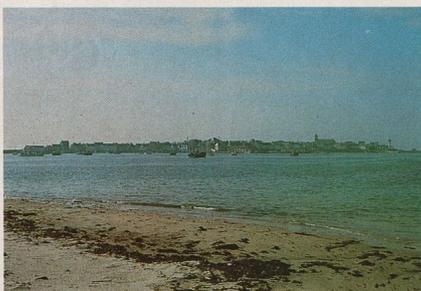
"... Nulle part, on ne fut, plus qu'ici,
fidèle à la Patrie."

Général DE GAULLE
Quimper, le 2 février 1969



MÉMORIAL DU FINISTÈRE, POURQUOI ?

Il s'agit d'un Fonds Historique (*) constituant un Monument Commémoratif de la participation du Finistère à travers le Monde durant la Seconde Guerre Mondiale, du 3 septembre 1939 au 19 décembre 1946, retour des Volontaires de la lutte contre le Japon.



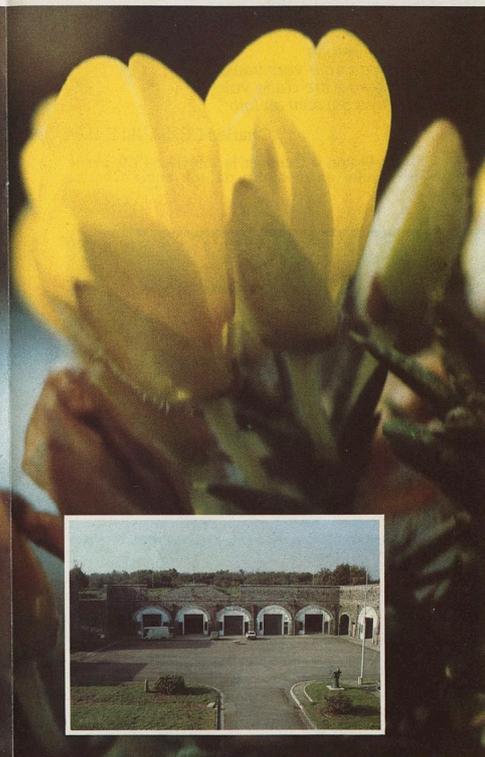
* Ce Fonds est en particulier constitué de Collections, c'est-à-dire de réunions d'objets choisis pour leur caractère, leur valeur documentaire, retraçant et remémorant les thèmes ci-dessus énoncés. Elles comprennent des photographies, des documents, des maquettes, des outils, des armes, des matériels, des tenues militaires, des textes de citations ou autres, des reconstitutions d'événements se rapportant à telle ou telle unité, tous souvenirs bien précis et authentifiés comme se rapportant à l'objet du Mémorial.

MÉMORIAL DU FINISTÈRE, COMMENT ?

Le Mémorial vous présente le rôle joué, par la position géostratégique du Finistère, par des Finistériens dans et hors de leur département d'origine ainsi que par les Alliés sur le territoire du Finistère. Cette Commémoration se présente sous deux aspects :



● ILE DE SEIN, "JARDIN DE L'ESPÉRANCE" : un témoin vivant du volontariat des Finistériens dès l'amorce des départs de juin 1940, et dans les liaisons avec l'Angleterre pendant l'Occupation.



● A BREST, LE FORT MONTBAREY, "CHAMP DE LA SOUFFRANCE" : le symbole des ouvrages construits pour la protection des Escadres françaises qui contribuèrent à l'indépendance des États-Unis. Symbole, également, des douleurs subies par les Finistériens et leurs amis sur notre territoire et dans le monde. Témoignage pour Leur Liberté.

ASSOCIATION NATIONALE

DES AMIS DES FRANCS TIREURS ET PARTISANS FRANCAIS

-----000-----

DEPARTEMENT DU FINISTERE

SECTION DE CHATEAULIN

BILAN D'UNE ANNEE D'ACTIVITE - OCTOBRE 1944 - OCTOBRE 1945

Le 2ème Bataillon "STALINGRAD", issu du maquis de Spézet (1er Maquis de Bretagne - 27 Juillet 1943), du maquis de Pennarpont-Beuzit (2ème Maquis de Bretagne) - (12 Octobre 1943) et du maquis de Quéménéven avait à déplorer lors de sa démobilisation après la libération : 32 morts dont 1 Belge, 2 Polonais, 2 Russes; 18 blessés dont 5 Polonais et 28 déportés dont 2 Belges (4 déportés sont rentrés, les autres peuvent être considérés comme morts ou disparus).

Tous ces F.T.P. en donnant leur vie pour la Libération laissent derrière eux des veuves, des orphelins, des pères, des mères, etc... qui fréquemment étaient dans une indigence notoire.

Le devoir de celui qui les avait organisés, commandés, était simple : revenir à sa profession d'origine et terminer sa tâche de Capitaine F.T.P. envers les familles des morts, des déportés, mais aussi des F.T.P. démobilisés. Le contraire eut été lâcheté et ingratitude.

TACHES REALISEES

a) Fêtes

1.- A SPEZET. Le 16 Octobre 1944, "messe", défilé dans les rues, hommage au cimetière sur les 12 tombes, en y prenant la parole et dépôt de gerbes de fleurs en présence des familles des F.F.F. morts invitées à la manifestation, petit banquet en commun des F.T.P. récemment démobilisés, paysans amis, sympathisants... etc... (120 convives). Le soir, bal avec gente de papillons tricolores. Cette fête me permit de remettre aux 12 familles 2.000 Frs à 3.000 Frs chacune.

2.- A ST-GOAZEC. Le 14 Janvier 1944 : Défilé dans les rues où nous venions précédemment avec nos chapeaux mous, vieux revolvers, fusils de chasse... etc... dépôt de gerbes de fleurs sur la tombe d'un F.T.P. de 16 ans du bataillon mort aux combats de la Libération et d'une plaque de marbre intitulée F.T.P.F. : En Hommage du 2ème Bataillon "STALINGRAD" à son glorieux patriote mort pour que vive la FRANCE. Puis un petit banquet avec 120 convives (paysans amis, sympathisants, F.T.P., Maire, municipalité, etc...) Le soir, bal qui rapporte 12.000 Frs.

3.- A SPEZET. Le 4 Février 1945, nous répondons à l'invitation du mouvement attentiste "LIBE-NORD" à une fête patriotique. J'y prends la parole au cimetière devant les tombes des patriotes

quitta pour aller, disait-il les chercher à QUIMPER. Effectivement, il revint avec dix mitraillettes et plus... mais aussi avec 200 Allemands.

Aussi c'est avec un esprit particulièrement troublé, faussé, voyant peut-être partout des miliciens que les deux patriotes du groupe "Héros de l'Ouest" arrivèrent sur les lieux du pardon.

Ils pénétrèrent dans un débit où un parisien demandait des renseignements sur les maquisards afin disait-il, de venir au maquis. Immédiatement, ils furent prévenus de cet état de choses, par une jeune fille, il me semble, qui décrivait ce jeune homme comme étant bizarre et voire suspect.

Immédiatement, ils l'appréhendèrent. Le Parisien fut prié de sortir et de les suivre. En se dirigeant vers les fermes des patriotes "Héros de l'Ouest", le suspect se mit en colère, lança des paroles blessantes envers les deux policiers patriotes. Il sortit son couteau et il me semble, sans être affirmatif, blessa l'un d'eux au bras. En evanche, il reçut une correction.

Tout cela ne fit que renforcer l'idée que l'intéressé était un vulgaire traître et par la suite, fut exactement traité comme tel.

Une quinzaine de jours après le pardon, du Crann, une rafle monstre captura huit des éléments du groupe "Héros de l'Ouest" qui furent fusillés ensuite au Faouët. Par miracle, les patriotes Scoul et SCOTET échappèrent à la rafle. Deux otages furent pris à leur place et également fusillés au Faouët.

Immédiatement, ils prirent le maquis, puis vint la Libération et le corps du Parisien fut découvert. A l'heure actuelle, l'on n'a pas encore fait la preuve s'il s'agissait d'un traître ou non.

Les deux patriotes SCOUL et SCOTET furent arrêtés par la gendarmerie de Carhaix et conduits à Monsieur le SAOUL, Juge d'instruction à Chateaulin. C'est vainement que je m'opposais à leur incarcération. Ils furent donc internés à la prison de Mesgloaguen.

Quelques semaines après leur arrivée, après l'appel, alors que toutes sorties étaient interdites, vers onze heures, minuit, SCOTET fut tué par ses propres gardiens près de sa cellule et voici dans quelles conditions.

Vers vingt trois heures, deux gardiens de la prison de Mesgloaguen revêtus de leur uniformes, du nom de Salaun et de Bengloen, ainsi que deux gardiens de la paix en uniformes et de deux postulants au titre de gardiens de la prison de Mesgloaguen en civil étaient ivres. Un des gardiens de la paix serait un camarade au jeune Parisien, considéré comme traître et tué pour ce motif par le groupe "Héros de l'Ouest". C'est lui qui a terriblement frappé la patriote SCOTET et est le responsable de sa mort.

Donc vers vingt trois heures, ces six gardiens policiers ivres violant les sévères consignes et instructions en vigueur dans la prison, montèrent au premier étage et "passèrent à tabac" le traître SALLES qui se plaignit toute la nuit ensuite.

Puis on descendit au rez-de-chaussée à la cellule n° 3, l'agent de l'ennemi HAMON fut lui aussi "passé à tabac" dans de semblables conditions que le précédent. A l'opération, assistaient en spectateurs, les internés LUCAS de Combrit, MADEC de Lampol-Plouarzel, et LE LOREC.

Puis l'on rendit visite à la cellule n° 4, où l'on employa des internés de droit commun pour servir le traître GUILCHER comme les deux précédents. Les internés LE FEZ et LE PEUT de Concarneau peuvent en parler savamment.

Puis les six gardiens policiers non seulement ivres de boisson, mais aussi de coups se ruèrent à la cellule n° 2 où était le patriote SCOTET. Il fut arraché de sa cellule, grappé à coups de pieds et de poings à un tel point qu'il s'écroula au sol. A cet instant, il reçut à la tête une volée de coups de pieds. L'opération terminée il fut jeté comme un chien dans sa cellule, tout couvert de sang. Son camarade de cellule, un nommé PETILLON de Quimper, le remit sur sa paille car il en était impuissant. Toute la nuit, il se plaignit fortement, appela sa mère et saigna abondamment de l'oreille. Au bout de trois jours, on l'hospitalisa, mais il était trop tard. Le patriote SCOTET est mort laissant derrière lui une veuve avec deux ou trois enfants.

Pour les traîtres d'accord, mais SCOTET n'est pas un traître, c'est un patriote. Il a commis une grossière erreur de jugement si le Parisien n'est pas milicien, encore faut-il en faire la preuve.

SCOTET, on peut le dire, est un héros de la Libération. Patriote de la section spéciale de la 1^{ère} Compagnie "Chateaulin" il s'est battu comme un lion au combat victorieux de Rullandron entre Chateaufort-du-Faou et Carhaix le 4 Aout 1944. Il y a été grièvement blessé à la tête à un tel point qu'il était totalement méconnaissable. Les yeux fermés, la figure terriblement gonflée, deux grandes et profondes entailles du cuir chevelu. C'est cette dernière blessure non cicatrisée qui a été ouverte à nouveau par les coups du gardien de la paix, camarade du Parisien.

Je ne vous cache pas que mon intention a été de mener une campagne dans différents journaux régionaux et parisiens au sujet de cette affaire.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir procéder à la réhabilitation du patriote SCOTET, lâchement assassiné et du patriote SCOUL, actuellement détenu à RENNES.

Je vous signale à toutes fins utiles que le dossier complet de l'affaire est entre les mains de Monsieur le Juge d'Instruction du Tribunal militaire de la XI^{ème} Région militaire de Rennes sauf